

**Formulaire de demande de consultation d'un avocat bénévole du Barreau de Paris Solidarité en  
Droit des Etrangers/Droit d'asile**

Encart réservé au Barreau de paris :

Dossier N° .....

Date de la demande :	
Nationalité du demandeur :	
Age du demandeur :	
Situation familiale :	
Année d'arrivée en France :	
Le demandeur parle-t-il français ou anglais ?	
<b>Téléphone du demandeur :</b> <i>Ou de son accompagnant social s'il ne parle ni anglais ni français</i>	

**La question concerne (cocher les situations adéquates) :**

Une demande d'Asile		Une première demande de titre de séjour, une régularisation ou une demande de renouvellement	
Je suis en Procédure normale		J'ai de la famille proche en France	
Je suis en Procédure Dublin		Je travaille en France	
Je suis en Procédure accélérée		Je suis soigné.e en France	
J'ai demandé à faire venir ma famille		J'ai demandé à faire venir ma famille	

La contestation d'une décision négative de l'administration ou d'une mesure d'éloignement	
Obligation de quitter le territoire Français (OQTF)	
Interdiction de retour sur le territoire français (IRTF)	
Refus de délivrance d'un titre de séjour	
Arrêté de transfert Dublin	
Suspension des conditions matérielles de demandeur d'Asile (CMA)	
Autre :	
<i>Si possible, préciser la date de notification de la décision concernée :</i>	

✓ Joindre si possible un scan de la décision concernée

### **Indications importantes sur le dispositif**

- Ce dispositif est mis en place exceptionnellement pour assurer un accès au droit aux personnes étrangères pendant la période de crise sanitaire actuelle liée au covid-19 et prendra fin dès la levée de la période de confinement.
- Les avocat.e.s du dispositif sont bénévoles et interviennent en fonction de leur disponibilité et de leur possibilité, ce dispositif ne saurait garantir qu'une réponse sera apportée à toutes les demandes.
- Les demandes seront traitées en donnant la priorité aux situations les plus urgentes. Les demandeurs dont les situations sont les moins urgentes pourront être invités à attendre la reprise des permanences classiques du Barreau de Paris Solidarité.
- **Le présent formulaire de demande est adressé par mail à l'adresse [barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) en indiquant en objet « droit des étrangers/droit d'Asile ».**
- Après étude de la demande, une réponse confirmant ou déclinant la prise en charge est apportée par retour de mail par le Barreau de Paris solidarité, en fonction de l'urgence de la situation et de la disponibilité d'un.e avocat.e bénévole.
- L'avocat.e volontaire s'engage à rappeler le demandeur, en numéro masqué pour garantir l'anonymat de la consultation, dans les 7 jours suivants la confirmation de prise en charge pour lui délivrer les conseils juridiques nécessaires.
- Si le seul conseil téléphonique n'est pas suffisant, le demandeur peut adresser par mail au Barreau de Paris solidarité une demande de droit de suite pour obtenir l'autorisation de continuer à échanger avec l'avocat par mail.